

ASSEMBLÉE NATIONALE
4 juillet 2013

ADMISSION EN QUALITÉ DE PUPILLE DE L'ETAT - (N° 1219)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS5

présenté par
Mme Gourjade, rapporteure

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« sur le fondement »,

les mots :

« en application ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel